



**CONDITIONS GENERALES
DE VENTE**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- CLAUSE GENERALE

Nos conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble de nos ventes. En signant le présent document, le client accepte sans réserve et renonce à ses conditions d'achat.

2- LES PARTIES

Notre entreprise agira en tant que prestataire extérieur auprès du client pour exécuter les prestations sans avoir la qualité de mandataire. Notre entreprise exerce ses prestations en toute liberté et indépendance.

3- PRESENTATION

ANEMO CQ S.A.S. est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 157 boulevard Macdonald - 75019, Paris. ANEMO CQ S.A.S. développe, propose et dispense des formations en présentiel et/ou en distanciel, individuelles et/ou collectives, synchrones et/ou asynchrone, en inter et/ou intra entreprise dans le domaine de la gestion de la diversité et le management interculturel.

4- OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services du Programme EDGE relatives à des commandes passées auprès de ANEMO CQ S.A.S. par tout apprenant indépendant (ci- après le client). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire (et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client) ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de ANEMO CQ S.A.S., prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que ANEMO CQ S.A.S. ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. L'apprenant se porte fort du respect des présentes CGV et reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Programme EDGE, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

5- FORMATIONS PRISES EN CHARGE PAR LES DISPOSITIFS DE L'ETAT

En cas de financement du service par l'un des dispositifs de l'Etat (e.g., CPF, FAF, etc.) il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'organisme compétent. L'accord de financement doit être validé par ANEMO CQ S.A.S. préalablement au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée par ANEMO CQ S.A.S. au Client.

6- DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES DE ANEMO CQ S.A.S.

6.1 Commande

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par ANEMO CQ S.A.S. du devis signé par le client ou tout représentant dûment habilité du Client. La signature du devis ou

l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par ANEMO CQ S.A.S. à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

6.2 Annulation des prestations à l'initiative du Client

Les dates des prestations sont fixées d'un commun accord entre ANEMO CQ S.A.S. et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une prestation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Annulation communiquée au moins 30 jours ouvrés avant la prestation : aucune indemnité ;
- Annulation communiquée moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la prestation : 30 % des honoraires relatifs à la prestation seront facturés au Client ;
- Annulation communiquée moins de 15 jours ouvrés avant la prestation : 70 % des honoraires relatifs à la prestation seront facturés au Client.

7- FACTURATION - REGLEMENT

7.1 Prix

Les prix des prestations sont fixés dans le devis préalablement transmis au client. La facturation sera établie en fonction du calendrier d'exécution défini entre le client et ANEMO CQ S.A.S. Pour toute commande, le client s'engage à s'acquitter dès la signature du devis d'un premier paiement de 30% du montant HT du devis. Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur.

7.2. Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement total de la prestation doit être effectué par le client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de démarrage de la formation ;
- le règlement est seulement accepté par virement bancaire ;

aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. ANEMO CQ S.A.S. aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à ANEMO CQ S.A.S. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Formation	Heures	Tarif individuel
Edge Programme	36	2295€ soit 2754€ TTC

8- LIMITATIONS DE RESPONSABILITES DE ANEMO CQ S.A.S.

La responsabilité de ANEMO CQ S.A.S. ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique des ressources mises à disposition du client. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de ANEMO CQ S.A.S. est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client.

La responsabilité de ANEMO CQ S.A.S. est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de ANEMO CQ S.A.S. ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

9- RESILIATION

Résiliation en cas de force majeure : ANEMO CQ S.A.S. ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux externes à ANEMO CQ S.A.S., les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de ANEMO CQ S.A.S..

Les résiliations en cas de force majeure ont pour effet de suspendre nos obligations contractuelles en cas de cas fortuit ou de force majeur. En cas de survenance d'un tel événement, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution du contrat. Si les cas fortuits ou de force majeure ont une durée d'existence supérieure à 1 mois, la commande pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnités de part et d'autre. En aucun cas, la force majeure ne peut dégager le client de son obligation de payer à notre entreprise les prestations dont l'exécution ne serait pas affectée par l'événement ou qui auraient été déjà exécutées à la date de l'événement de force majeure.

Résiliation pour inexécution : la commande pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations déterminantes. Cette résiliation deviendra effective après une mise en demeure adressée à la partie défaillante et restée sans effet au terme d'un délai de 30 jours, sans préjudice de tout droit à action et indemnité.

10- PROPRIETE INTELLECTUELLE

ANEMO CQ S.A.S. est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par ANEMO CQ S.A.S. pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de ANEMO CQ S.A.S. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du client sans accord exprès de ANEMO CQ S.A.S.. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et

suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, ANEMO CQ S.A.S. demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le client.

11- CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par ANEMO CQ S.A.S. au client.

ANEMO CQ S.A.S. s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le client.

12- COMMUNICATION

Le client accepte d'être cité par ANEMO CQ S.A.S. comme client de ses offres de services, aux frais de ANEMO CQ

S.A.S. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 12 ANEMO CQ S.A.S. peut mentionner le nom du client (et son logo, le cas échéant) ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet et réseaux sociaux associés, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

13- DONNEES PERSONNELLES

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Dans le but de satisfaire aux exigences du RGPD et à sa démarche qualité, ANEMO CQ S.A.S. a mis en place un Protocole sur la Protection des données nominatives. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et

d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Ces droits peuvent être exercés, à tout moment, en adressant un courrier électronique à CONTACT@EDGEPROGRAMME.EU ; ou par courrier postal à l'adresse : ANEMO CQ S.A.S. , 157 Boulevard MacDonald, 75019 – Paris. Aux fins de faire valoir ses droits suivant les conditions visées ci-dessus, le client devra justifier de son identité en mentionnant ses nom, prénom, adresse de courrier électronique et en accompagnant sa demande de la copie de sa carte d'identité.

14- LOI APPLICABLE

Toutes les ventes conclues par notre entreprise sont soumises à la loi française.

15- ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par notre société et sur l'application ou sur l'interprétation de nos conditions générales de vente, seul le tribunal de commerce de Paris sera compétent.

